

 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	STANDARD DE CONSTRUCTION	
	TROTTOIRS DE BETON	02523

PARTIE 1 - GENERALITES

1.1 PREVOIR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS MENANT A UNE VOIE PIETONNIERE POUR TOUTE PORTE D'ACCES OU D'ISSUE DU BATIMENT.

1.2 POUR LES TRAVAUX DE TROTTOIRS DE BETON, SE REFERER AUX DOCUMENTS NORMALISES SUIVANTS :

1.2.1 Devis normalisé BNQ 1809-500/2006, « Travaux de construction – Trottoirs et bordure de béton du Bureau de normalisation du Québec.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 SE REFERER AUX NORNES SUIVANTES :

2.1.1 Fondation granulaires sous le trottoir : La fondation sous le trottoir à construire doit avoir une épaisseur minimale de 300 mm et être constituée de pierre (100 %) concassée de calibre MG 20 répondant aux exigences de l'article 12.3.1 du CCDG 2008 ainsi que de la norme NQ 2560-114/2002 densifiée à 98 % de la masse sèche volumique.

2.1.2 Béton : Type VII, conforme à la norme 3101 du MTQ avec ciment de type GUb-SF.

2.1.3 Acier d'armature : conforme à la norme 5101 du MTQ sauf indication contraire.

2.1.4 Produit de cure : conforme à la norme 3501 du MTQ sauf indication contraires

2.1.5 Matériaux granulaires de la fondation supérieure : pierre concassée calibre MG 20.

2.1.6 Huile de décoffrage ne tachant pas : agents de démoulage chimiquement actifs contenant des produits qui réagissent à la chaux libre et donnent un savon soluble dans l'eau.

2.1.7

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 GENERALITES :

3.1.1 Trottoir : Le trottoir doit avoir une largeur de 2 mètres et une épaisseur de 150 mm avec orteil de 300 mm du côté de la chaussée.



- 3.1.2 Joint de désolidarisation : Référez à l'article 6.7.1. du BNQ 1809-500/2006.
- 3.1.3 Joint d'esthétique : Les joints d'esthétique sont réalisés au 1,5 m centre à centre selon les spécifications de l'article 6.7.3.3 du BNQ 1809-500/2006.
- 3.1.4 Joint de dilatation : Les joints de dilatation sont réalisés au 18 m centre à centre, goujonnés, et selon les spécifications de l'article 6.7.3.1 du BNQ 1809-500/2006.
- 3.1.5 Joint de retrait : Les joints de retrait sont réalisés au 4,5 m max. centre à centre et longitudinaux, le tout selon les spécifications des articles 6.7.3.2 et 6.7.2 du BNQ 1809-500/2006 respectivement pour les joints transversaux et longitudinaux.
- 3.1.6 Finition du béton : La finition du béton est réalisée selon l'article 6.11 du BNQ 1809-500/2006, terminée par une finition au balai pour rendre la surface antidérapante.
- 3.1.7 Cure du béton : La cure du béton doit être réalisée selon l'article 6.12 du BNQ 1809-500/2006.
- 3.1.8 Traitement de surface : Un imperméabilisant 'Hydrozo enviroseal 20' devra être appliqué selon les recommandations du fabricant et ce, sur toutes les surfaces de béton.
- 3.1.9 Joint de calfeutrage : Poser un joint de calfeutrage de type "Sonneborn SL1" avec un apprêt #733 pour tous les joints du trottoir. Seul les joints d'esthétique n'auront pas besoin de calfeutrage. La hauteur à calfeutrer doit être au moins équivalente à la largeur du joint. Utiliser une baguette, qui sera retirée au moment du calfeutrage.
- 3.1.10 Armature : Placer de l'armature d'acier galvanisé 10M espacée de 400 mm dans chaque sens. L'acier doit être placé à 75mm du dessus du béton.
- 3.1.11 Encavures : Les approches pour les non voyants devront avoir les encavures aux changements de direction.

La fibre de polypropylène est interdite.